



Qualité du signataire d'une lettre d'avertissement

Par **Breizh13**, le **24/11/2023** à **22:21**

Bonjour,

je rebondis sur ce fil de discussion pour poser une question relative à la qualité de la personne ayant adressé et signé une lettre d'avertissement. L'exemple est concret et récent. Une personne employée en CDI par une association a reçu une lettre d'avertissement signée par le directeur. Ce directeur est nouvellement embauché et en période d'essai. Dans ce contexte a-t'il la prérogative de signer une lettre d'avertissement?

Bien cordialement.

Par **Marck.ESP**, le **25/11/2023** à **08:31**

Bonjour

Un directeur nouvellement embauché peut signer cette lettre, dans la mesure où ses fonctions n'ont pas été limitées contractuellement.